

Exercice Budgétaire : 2016

Exercice Budgétaire : 2015

Thème : Finances

Objet : Compte administratif 2015 pour la Région Picardie

La séance plénière du Conseil régional Nord Pas de Calais - Picardie réunie les 26 et 27 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND,

Vu le budget primitif 2015,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires 2015, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 23 mai 2016,

Vu la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle par le Président du Conseil régional conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71,

DECIDE

D'approuver le compte administratif pour 2015 pour la Région Picardie.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 3 juin 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

REGION HAUTS-DE-FRANCE

Tandis que le budget primitif et les décisions modificatives traduisent des intentions et des choix budgétaires, c'est le compte administratif qui rend compte de la réalité de l'exécution. C'est pourquoi dans la nouvelle gouvernance budgétaire et financière mise en place, le vote du compte administratif sera un moment essentiel permettant de démontrer que les engagements pris ont été tenus et que la trajectoire de redressement des comptes est respectée.

Les comptes administratifs 2015 renvoient eux à la fois à un autre mandat et à deux entités antérieures à la Région Hauts-de-France, à savoir le Nord-Pas de Calais et la Picardie. C'est pourquoi il est proposé trois rapports synthétiques portant respectivement sur :

- le compte administratif 2015 de la Région Nord-Pas de Calais ;
- le compte administratif 2015 de la Région Picardie ;
- le compte administratif 2015 du Nord-Pas de Calais et de la Picardie.

Le troisième a valeur informative. Les deux premiers ont une portée juridique. En effet, en vertu de l'article 133 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les régions issues d'un regroupement sont compétentes pour arrêter les comptes administratifs des régions auxquelles elles succèdent.

Le présent rapport porte sur les comptes administratifs 2015 consolidés des régions Nord-Pas de Calais et Picardie.

A) La section de fonctionnement dans le compte administratif 2015 : un repli important de l'épargne.

a. Recettes réelles de fonctionnement : un impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 47,7 M€ mais l'effet de recettes exceptionnelles

En 2015, les recettes réelles de fonctionnement se sont établies à 2 343,8 M€, soit une hausse de 67,7 M€, représentant une hausse de + 3 % par rapport à 2014.

Ainsi, la diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 47,7 M€ a notamment été compensée par :

- une recette exceptionnelle de 30,3 M€ liée au rattrapage, sur le versant Nord-Pas de Calais, d'une sous-compensation du transfert des trains express régionaux ;
- une nouvelle recette de 19,7 M€, sous forme de fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), dans le cadre des transferts de compétences en matière de formation professionnelle issus de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- une augmentation des produits de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 10,7 M€, de la TICPE régionale de 18,9 M€ et de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (TCIV) de 10,6 M€ ;
- la cession de matériel roulant à la région Alsace pour 11,8 M€ ;
- une hausse de 1 M€ des recettes issues de la péréquation (DGF et CVAE) avec un passage de 28,1 M€ à 29,1 M€.

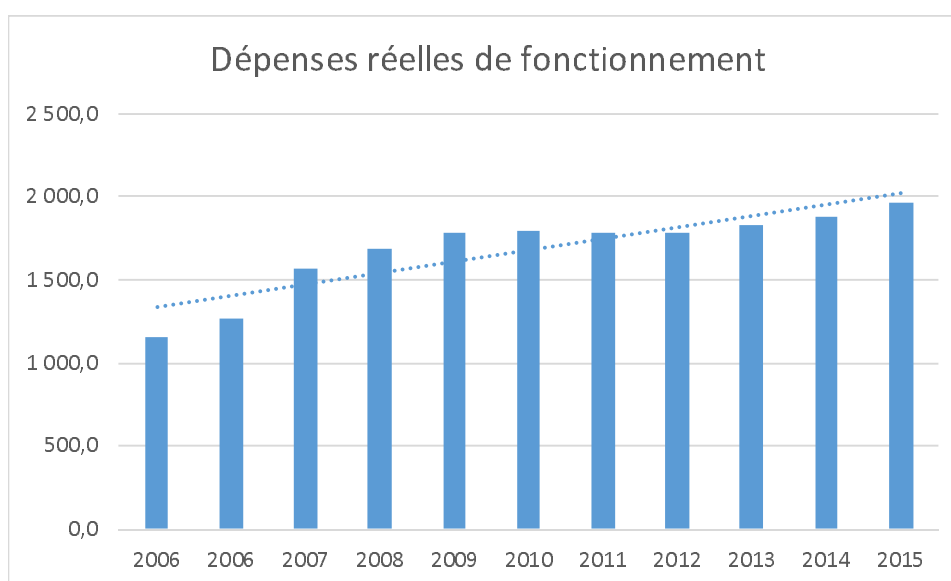
b. En dépenses réelles de fonctionnement, une hausse de +5,1 % par rapport à 2014

Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 1 969,3 M€ en 2015. Elles ont crû de + 5,1 %, ce qui représente un supplément de dépenses de 95,8 M€.

Si la hausse s'explique en partie par les nouvelles compétences transférées en matière de formation professionnelle, elle renvoie avant tout :

- à une trajectoire de moyen terme d'augmentation soutenue de la dépense ;
- à un effet lié à la base de référence 2014 pour le financement des trains express régionaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont cru de +2,5% en 2013 et +2,4% en 2014. Ces données de moyen terme font ainsi apparaître un tendanciel d'augmentation soutenue chaque année, et donc un défaut de maîtrise dans un contexte où l'inflation et la croissance étaient toutes deux quasiment nulles :



La maîtrise faciale des dépenses en 2014 s'explique par le changement des modalités de prise en charge de la subvention d'exploitation des trains express régionaux, payée à hauteur de 80% au lieu de 100% jusqu'ici. Par conséquent, l'exercice budgétaire 2015 a été impacté par le paiement du solde de 46,4 M€ - en plus des 80% de la facture 2015, ce qui représente un peu plus d'un tiers de la croissance constatée d'un exercice à l'autre.

Le niveau d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement signifie mécaniquement une baisse importante de l'épargne. Entre 2014 et 2015, l'épargne brute a diminué de 28,1 M€ (-7%) pour s'établir à 374,5 M€ ; l'épargne nette s'est repliée de 34,8 M€ (-13,8 %) pour être limitée à 219,1 M€.

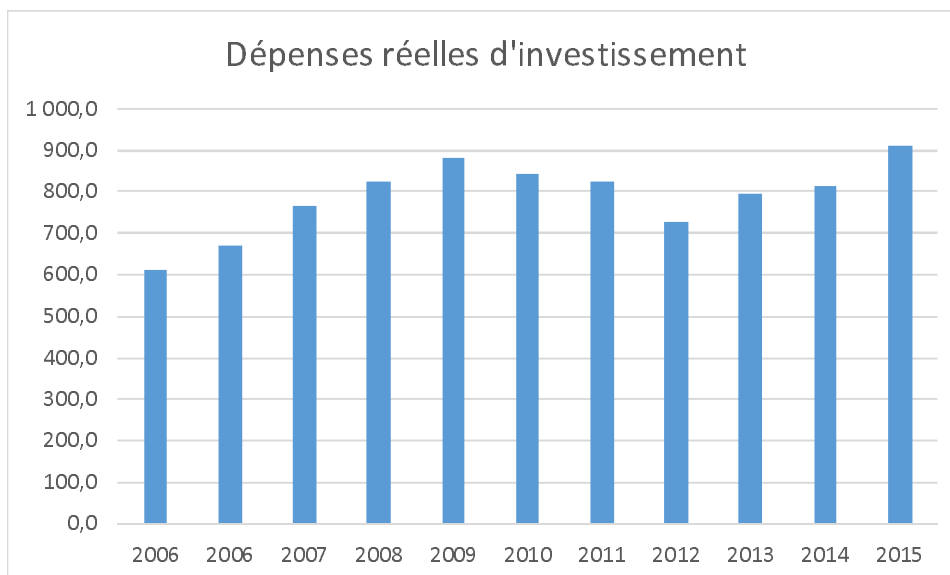
B) La section d'investissement dans le compte administratif 2015 : une accélération de l'investissement au prix d'un recours élevé à l'emprunt

a. Recettes réelles d'investissement, un recours au préfinancement du FCTVA à hauteur de 24,7 M€

En 2015, les recettes réelles d'investissement ont atteint 305,2 M€, soit une hausse de 30,2 M€, représentant +11 % par rapport à 2014. La hausse correspond principalement au recours, à hauteur de 24,7 M€, au préfinancement du FCTVA.

b. Dépenses réelles d'investissement : une accélération par rapport à 2014 et par rapport à la moyenne du cycle 2010-2014

En 2015, les dépenses réelles d'investissement ont atteint le niveau le plus élevé de la décennie 2005-2015, à savoir 908,3 M€. Par rapport à 2014, la hausse est de 94,2 M€, soit +11,6 %.



C) Un héritage au 31 décembre 2015 sous forme de résultat comptable et de situation des ratios financiers

a. Un résultat comptable de 64,1 M€

En 2015, pour la Région Hauts-de-France, en intégrant les mouvements d'ordre, en fonctionnement, les titres ont atteint 2 573,4 M€ et les mandats 2 353 M€, soit un solde de 221 M€. En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de 2014, à savoir 34,9 M€, le total atteint 255,9 M€.

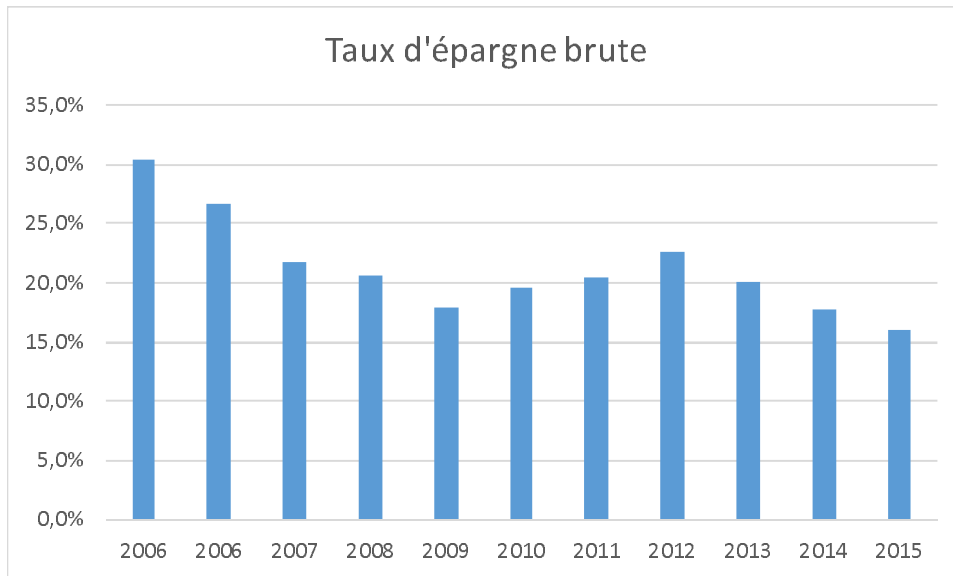
En investissement, les titres se sont élevés à 1 554,5 M€, les mandats à 1 488,6 M€, soit un solde de 65,9 M€ auquel il convient d'ajouter la couverture du déficit d'investissement 2014 de 257,7 M€. Ainsi, le besoin de financement 2015 a été de 191,8 M€.

C'est pourquoi le résultat de clôture de l'exercice 2015 de la Région Hauts-de-France a atteint 64,1 M€.

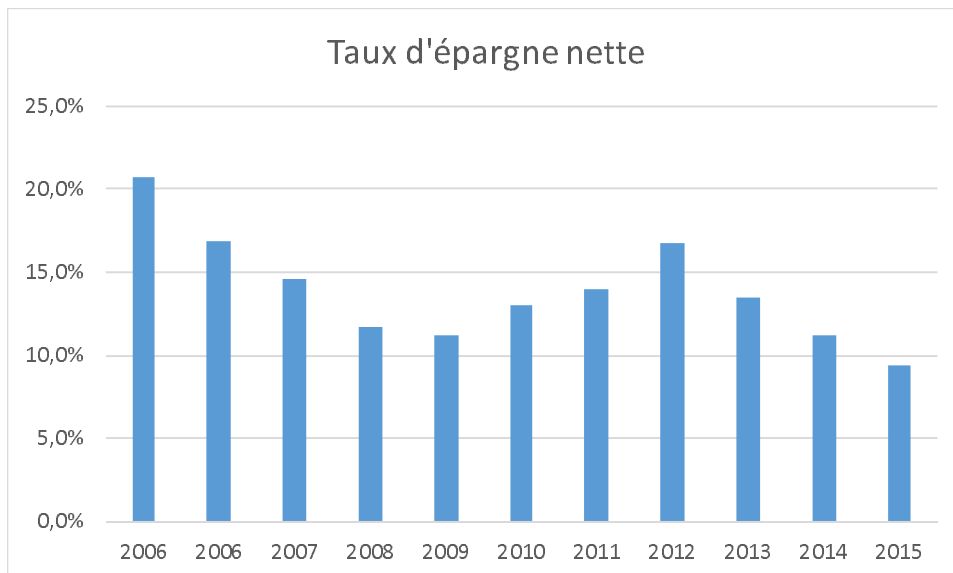
b. Des ratios financiers dégradés au 31 décembre 2015

Aussi bien en envisageant le taux d'épargne brute que le taux d'épargne nette ou la capacité de désendettement, la situation financière au 31 décembre apparaît préoccupante. L'inquiétude résulte plus encore du rythme de la dégradation que du niveau des indicateurs.

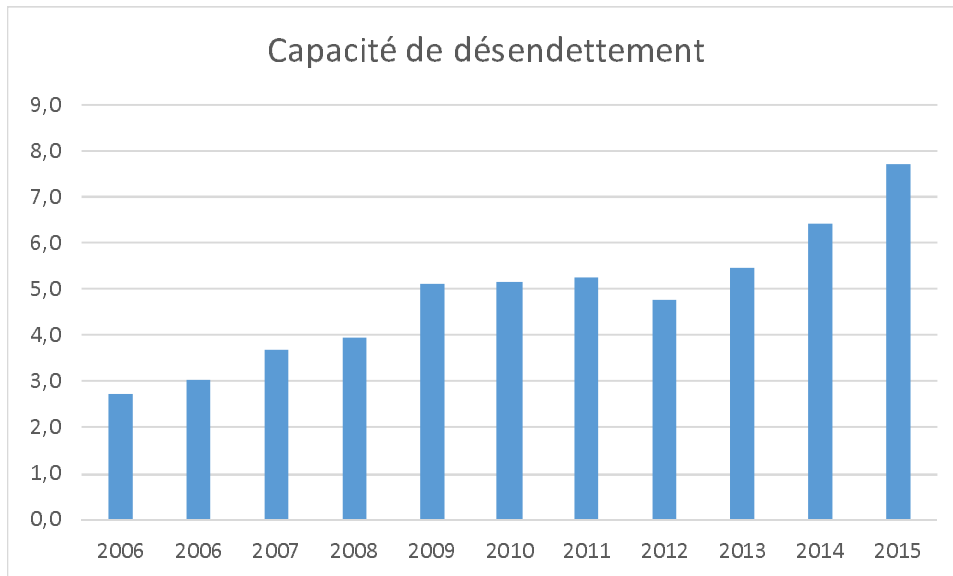
En 2015, le taux d'épargne brute a diminué de près de 1,7 point en passant de 17,7 % à 16 %. Depuis 2012, il existe une baisse de l'ordre de 2 points chaque année. Entre 2005 et 2015, l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement a diminué de moitié en passant de 30,4 % à 16 %.



Le taux d'épargne nette a diminué dans les mêmes proportions (1,8 point) en 2015 et conformément à la tendance des années précédentes :



En 2015, la capacité de désendettement s'est allongée de 1,3 an pour atteindre 7,7 années. Ainsi, 2015 marque une accélération de la dégradation.



* * *

C'est à partir de cette situation, et après avoir honoré en 2016 les factures en attente, qu'une trajectoire de redressement des comptes est engagée. La formalisation de la stratégie budgétaire et financière du mandat au service de ce redressement a été présentée dans le rapport d'orientations budgétaires 2016 et le compte administratif 2016 sera l'occasion d'un premier point d'étape.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

REGION PICARDIE

Tandis que le budget primitif et les décisions modificatives traduisent des intentions et des choix budgétaires, c'est le compte administratif qui rend compte de la réalité de l'exécution. C'est pourquoi dans la nouvelle gouvernance budgétaire et financière mise en place, le vote du compte administratif sera un moment essentiel permettant de démontrer que les engagements pris ont été tenus et que la trajectoire de redressement des comptes est respectée.

Les comptes administratifs 2015 renvoient eux à la fois à un autre mandat et à deux entités antérieures à la Région Hauts-de-France, à savoir le Nord-Pas de Calais et la Picardie. C'est pourquoi il est proposé trois rapports synthétiques portant respectivement sur :

- le compte administratif 2015 de la Région Nord-Pas de Calais ;
- le compte administratif 2015 de la Région Picardie ;
- le compte administratif 2015 du Nord-Pas de Calais et de la Picardie.

Le troisième a valeur informative. Les deux premiers ont une portée juridique. En effet, en vertu de l'article 133 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les régions issues d'un regroupement sont compétentes pour arrêter les comptes administratifs des régions auxquelles elles succèdent.

Le présent rapport porte sur le compte administratif 2015 de la Région Picardie.

D) La section de fonctionnement dans le compte administratif 2015 : un repli important de l'épargne ;

c. Recettes réelles de fonctionnement : un impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 15,5 M€

En 2015, les recettes réelles de fonctionnement se sont établies à 743,4 M€, soit une hausse de 5,4 M€, représentant +0,7 % par rapport à 2014.

La baisse de 15,5M€ de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été notamment compensée par :

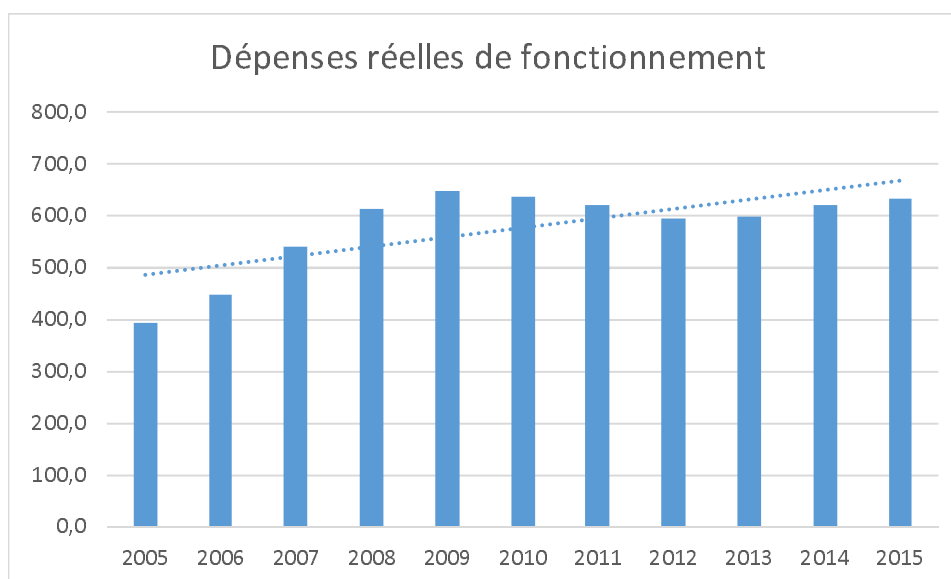
- le dynamisme du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (hausse de 5,7 M€ par rapport à 2014)
- une progression du produit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) de 2,7 M€ en raison notamment de la perception d'un droit à compensation supplémentaire de TICPE dans le cadre des transferts de compétences issus de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, compensant une baisse constatée de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ;
- la progression des recettes issues des fonds européens (+2,5 M€) ;
- l'augmentation du produit au titre du Fonds de participation au service d'hébergement et de restauration (+4M€) ;
- une évolution à la hausse de diverses recettes à hauteur de +4,9 M€.

d. Dépenses réelles de fonctionnement : une hausse de 1,7 % par rapport à 2014

En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 632,7 M€, soit une augmentation de 10,6 M€, représentant +1,7 % par rapport à 2014.

La hausse s'explique à la fois par les nouvelles compétences transférées en matière de formation professionnelle et par la trajectoire de moyen terme d'augmentation de la dépense.

Avant la hausse de 1,7 % en 2015, les dépenses réelles de fonctionnement ont crû de 3,9 % en 2014 :



L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement engendre mécaniquement une baisse de l'épargne. Entre 2014 et 2015, l'épargne brute a diminué de 5,2 M€ (-4,5 %) pour s'établir à 110,8 M€. L'épargne nette quant à elle s'est repliée de 7,3 M€ (-8,7 %) pour être limitée à 76,8 M€.

E) La section d'investissement dans le compte administratif 2015 : une accélération de l'investissement au prix d'un recours élevé à l'emprunt

c. Recettes réelles d'investissement : un recours au préfinancement du FCTVA à hauteur de 4,2 M€.

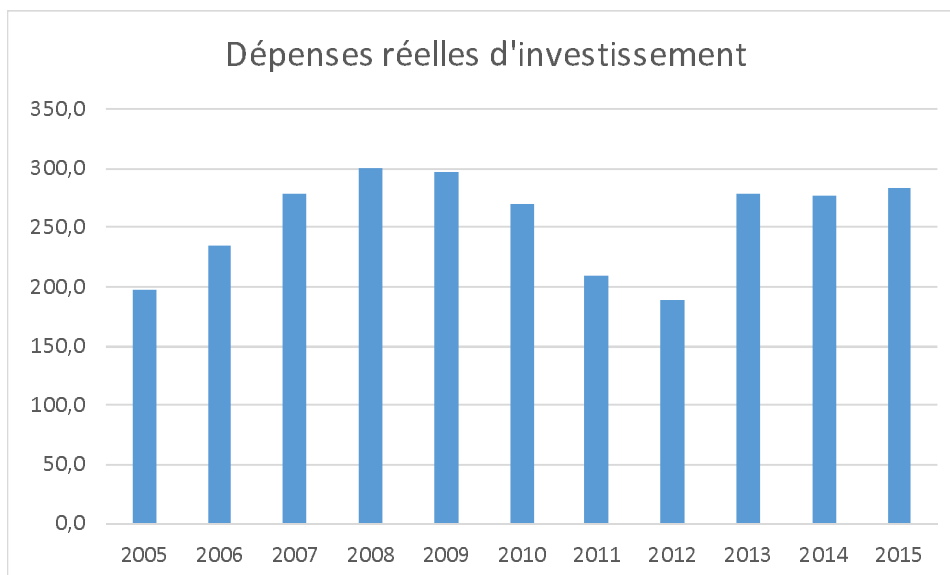
En 2015, les recettes réelles d'investissement se sont établies à 91 M€, soit une baisse de 15,2 M€ représentant -14,4 % par rapport à 2014, et ce en dépit du recours au préfinancement du FCTVA à hauteur de 4,2 M€.

La baisse s'explique notamment par :

- le repli de diverses recettes (-11,2 M€) ;
- la suppression d'une recette issue du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (-4,1 M€), reprise dorénavant dans les ressources régionales d'apprentissage imputées en fonctionnement ;
- un moindre encaissement de fonds européens (-3,1 M€) ;
- une diminution du FCTVA (-1,1 M€).

d. Dépenses réelles d'investissement : une accélération par rapport à 2014 et par rapport à la moyenne du cycle 2010-2014

En 2015, les dépenses réelles d'investissement ont atteint le niveau le plus élevé des six dernières années à 282,8 M€. Par rapport à 2014, la hausse est de 6,2 M€, soit + 2,2 % :



F) Un héritage au 31 décembre 2015 sous forme de résultat comptable et de situation des ratios financiers.

a. Un résultat comptable de 6,8 M€

En 2015, en intégrant les mouvements d'ordre, en fonctionnement, les titres ont atteint 861,3 M€ et les mandats 749 M€, soit un solde de 112,3 M€. En ajoutant le résultat de fonctionnement reporté de 2014, à savoir 4,7 M€, le total atteint 117,1 M€.

En investissement, les titres se sont élevés à 477,4 M€, les mandats à 442 M€, soit un solde de 35,4 M€ auquel il convient d'ajouter la couverture du déficit d'investissement 2014 de 142,8 M€. Ainsi, le besoin de financement 2015, hors restes à réaliser, a été de 107,4 M€.

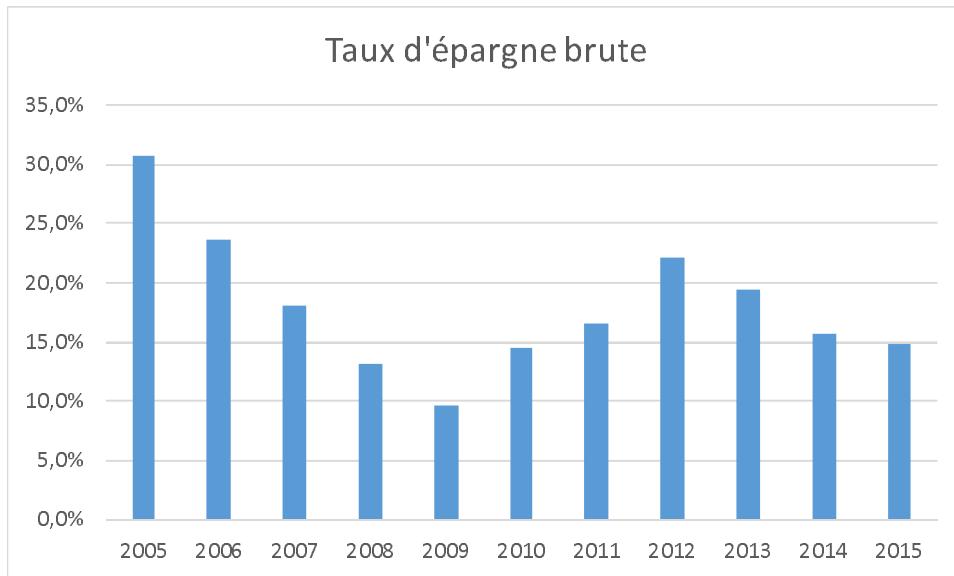
En intégrant les restes à réaliser de dépenses de la section de d'investissement (2,9 M€), le besoin de financement atteint 110,3 M€.

C'est pourquoi le résultat de clôture de l'exercice 2015 atteint 9,7 M€ et le résultat global, après financement des restes à réaliser, s'élève à 6,8 M€.

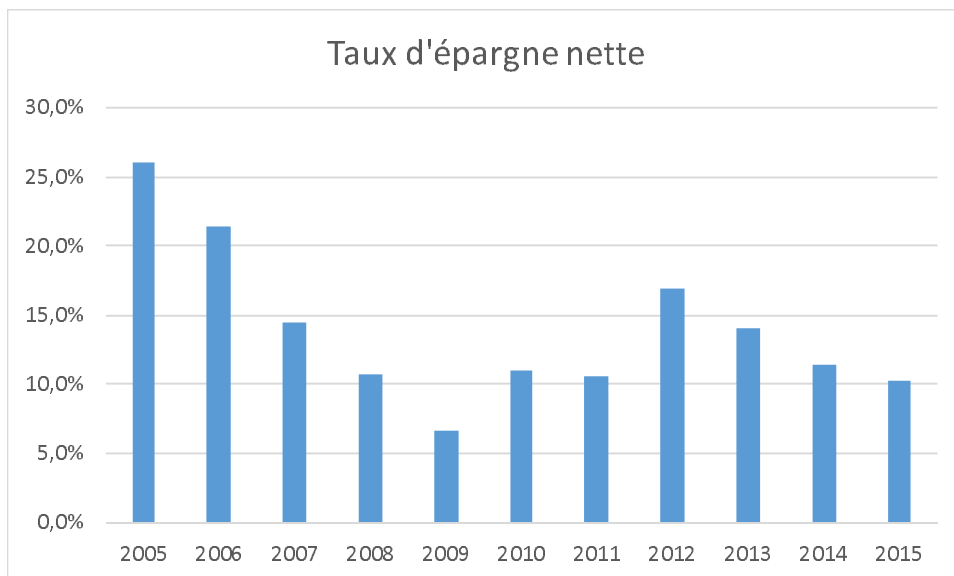
b. Des ratios financiers dégradés au 31 décembre 2015

Aussi bien en envisageant le taux d'épargne brute que le taux d'épargne nette ou la capacité de désendettement, la situation financière au 31 décembre 2015 apparaît préoccupante. L'inquiétude résulte plus encore du rythme de la dégradation que du niveau des indicateurs.

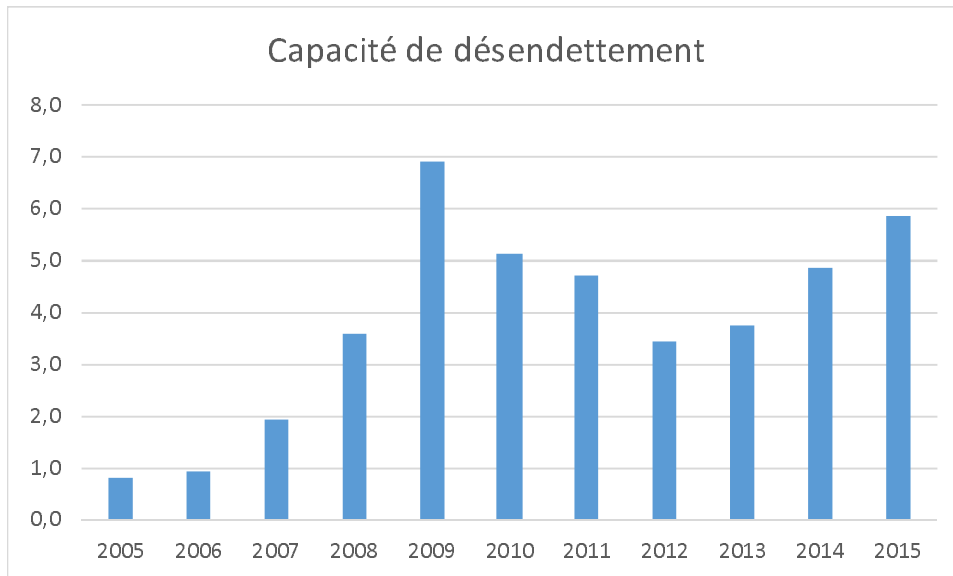
En 2015, le taux d'épargne brute a diminué de près de 0,8 point en passant de 15,7 % à 14,9 %. Depuis 2013, la chute est rapide avec une baisse de 4,5 points en trois ans. Entre 2005 et 2015, l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement a diminué de moitié en passant de 30,6 % à 14,9 %.



Le taux d'épargne nette a lui diminué de plus de 1,1 point en 2015.



La capacité de désendettement s'est allongée de 1 an pour atteindre 5,9 années.



* * *

C'est à partir de cette situation qu'une trajectoire de redressement des comptes est engagée. La formalisation de la stratégie budgétaire et financière du mandat au service de ce redressement a été présentée dans le rapport d'orientation budgétaire 2016 et le compte administratif 2016 sera l'occasion d'un premier point d'étape.